



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 80970

Texte de la question

M. Émile Blessig souhaiterait interroger M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place des tests salivaires pour dépister la consommation de cannabis chez un conducteur. Dans le cadre de la politique de sécurité routière, la lutte contre la consommation de cannabis, au même titre que la consommation d'alcool, est une priorité. Des tests salivaires, plus pratiques et moins contraignants que les tests urinaires, sont expérimentés en Île-de-France et dans le Centre. L'homologation du test salivaire est très attendue par les forces de l'ordre pour que l'opération soit aussi simple et efficace qu'un contrôle d'alcoolémie. Par conséquent il aimerait savoir si un calendrier de mise en oeuvre est prévu, et quels peuvent être les difficultés qui ralentissent l'homologation de ces tests salivaires.

Texte de la réponse

Dans la continuité des débats du 14 avril 2005 sur la lutte contre la toxicomanie à l'Assemblée nationale, il a été décidé de mettre en place l'expérimentation des tests salivaires de dépistage de stupéfiants en bord de route dans le cadre d'un dialogue compétitif avec les laboratoires. Cette procédure du code des marchés publics permet d'expérimenter les tests sans fausser la concurrence entre les laboratoires lors de l'appel d'offres qui devra être lancé en cas de généralisation de ces tests. Ce dialogue compétitif devrait être engagé par le ministère de l'intérieur dans les tout premiers mois de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80970

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11470

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1679